



Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 67
Nombre de Conseillers municipaux présents : 60
Date de la convocation : vendredi 18 septembre 2026
Délibération n° : DCM_2026_188
Matière 3.5.2

Le jeudi 24 septembre deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Richard Cesbron, Maire.

Conseillers municipaux présents : (60)

Caroline Airiau, Denis Allaire, Elisabeth Amiot, Antoine Babin, Philippe Bâcle, Nicolas Bahuaud, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Céline Bonnin, Aurélie Boumard, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Aline Chéné, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Emilie Clémenceau, Estelle Collin, Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Alexandre De Fraissinette, Sébastien Dessein, Adrien D'Hostel, Christelle Dupuis, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Nathalie Grasset, Emmanuel Guilloteau, Marianne Guinebretière, Amandine Hervouet, Laurence Huet Andriot, Vanessa Illan, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Dominique Le Courtès, Agnès Lesdéma Legal, Isabelle Maret, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvrard, Jean-Christophe Pencolé, Didier Pohu, Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Marina Retailleau, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Jean-Dominique Sorin, Isabelle Suteau, Jean-Luc Tilleau, Sandrine Villette, Cécile Fleurance à partir de la délibération n°DCM_2026_169 et Vincent Blanchard à partir de la délibération n° DCM_2026_177.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (5)

Martin Griffon, Christine Hamard, Antoine Leroux, Emma Sellier et Aubin Sourice.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (2)

Pour la totalité du Conseil municipal :

Hervé Koffi	Marie-Annick Renoul
Joris Raflegeau	Marina Retailleau

De la délibération n°DCM_2026_165 à la délibération n°DCM_2026_176 :

Vincent Blanchard	Emilie Clémenceau
-------------------	-------------------

Secrétaire de séance : Christian Gaborit

Montigné – Rue des Mésanges – Désaffectation et déclassement de parcelles

Pièce jointe : Plan de bornage

Rapporteur : Marie Moreau, Conseillère déléguée aux affaires foncières

EXPOSE DES MOTIFS

Lors de l'aménagement du lotissement de Montigné, sur les propriétés du 18 au 28 rue des Mésanges, l'espace devant chaque habitation dans le prolongement des entrées a été défini et inclus dans le domaine public.

Toutefois, ces espaces n'ont pas d'utilité publique et certains propriétaires souhaiteraient pouvoir les acquérir notamment pour y réaliser des aménagements privés et / ou les clôturer.

Les emprises concernées ont fait l'objet d'un bornage permettant d'en définir précisément les limites. Considérant qu'elles ne présentent plus d'intérêt pour l'usage du public et qu'elles ne sont affectées à aucun service public, il est proposé au Conseil municipal d'en constater la désaffectation et d'en prononcer le déclassement du domaine public communal, préalablement à leur cession aux propriétaires riverains.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2141-1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le document d'arpentage établi par le cabinet de géomètres GEOMOTIS, ci-annexé,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 10 septembre 2026,

CONSIDERANT que les emprises, situées devant les propriétés du 18 au 28 rue des Mésanges à Montigné, ne sont pas affectées à l'usage du public et ne représentent plus d'utilité publique,

CONSIDERANT que lesdites emprises ont fait l'objet d'un bornage permettant d'en délimiter précisément les limites,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater leur désaffectation et de prononcer leur déclassement du domaine public communal préalablement à leur cession,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
62	62	0	0

- **CONSTATE** la désaffectation des emprises situées devant les propriétés du 18 au 28 rue des Mésanges à Montigné, telles que matérialisées sur le document d'arpentage annexé à la présente délibération.
- **PRONONCE** le déclassement de ces emprises du domaine public communal et leur incorporation au domaine privé de la commune.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :



Anne Pithon
Sèvremoine - DGS
26 sept. 2026